COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vosges du Sud

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

VERSION SOUMISE AU DÉBAT EN CONSEILS MUNICIPAUX
ET CONSEIL COMMUNAUTAIRE
08/2019

PROJET DE PADD

PROJET DE PADD

UN TERRITOIRE EN TRANSITION

Sommaire

Le cadre juridique 4
Le projet 5

1
Le défi de la coopération territoriale et de la solidarité 6

1a/ Renforcer l'attractivité du territoire de la CCVS en s'appuyant sur les dynamiques engagées 6
1b/ Assurer la complémentarité et la solidarité entre les communes 7
1c/ Développer et renouveler l'offre en logements 8
1d/ Encourager la 'multimodalité' des transports en complément de l'offre existante 11
CARTE de synthèse 13

2
Le défi de la qualité du cadre de vie 14

2a/ Mettre en valeur les axes 'vitrines' du territoire 14
2b/ Asseoir le rayonnement touristique de la CCVS 15
2c/ Valoriser le cadre de vie et consolider l'identité du territoire 16
CARTE de synthèse 19

3
Le défi de la transition économique 20

3a/ Conforter l'armature économique en place 20
3b/ Développer une économie touristique dans le respect de la qualité de vie des habitants 21
3c/ Poursuivre la diversification agricole et sylvicole 23
CARTE de synthèse 25

4
Le défi de la transition écologique 26

4a/ Maîtriser la consommation foncière des espaces agricoles et forestiers 26
4b/ Réduire la vulnérabilité énergétique 27
4c/ Protéger la ressource en eau 28
4d/ Préserver la trame verte et bleue et les sites d'intérêt faunistique et floristique majeurs 28
4e/ Prendre en compte les risques 29
4f/ Promouvoir un environnement favorable à la santé 29
CARTE de synthèse 31

PROJET DE PADD

UN TERRITOIRE EN TRANSITION

LE CADRE JURIDIQUE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pièce centrale du PLUi

Le PADD exprime la vision stratégique du développement du territoire pour les 15 ans à venir. Il constitue un projet politique transversal ancré sur son territoire.

Le PADD est l'une des pièces constitutives du dossier de PLUi.
Il n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement mais le règlement (graphique et écrit) et les orientations d'aménagement, qui sont eux opposables, doivent être cohérents avec lui.
Il fixe la limite entre les procédures de modification et de révision. Dès lors qu'une orientation générale du PADD est remise en cause, la collectivité doit recourir à la révision, sinon, une modification peut être mise en œuvre.
Il doit être débattu en conseil communautaire et dans chaque conseil municipal au minimum deux mois avant l'arrêt du PLUi.

Ce que doit définir le PADD (article L151-5 du code de l'urbanisme)

Les thématiques du PADD ont été élargies par la loi « Grenelle II » de 2010, la loi relative à la transition énergétique de 2015 et par l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme.

« Le PADD définit

- les orientations générales
  - des politiques d'aménagement,
  - d'équipement,
  - d'urbanisme,
  - de paysage,
  - de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
  - et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

- les orientations générales concernant
  - l'habitat,
  - les transports et les déplacements,
  - les réseaux d'énergie,
  - le développement des communications numériques,
  - l'équipement commercial,
  - le développement économique,
  - et les loisirs,

retenues pour l'ensemble de l'EPCI […].

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain […] ».

PROJET DE PADD

LE PROJET

Fort de ses habitants et de leur dynamisme, de la qualité de ses paysages et de la richesse de ses milieux, le territoire des Vosges du Sud s'engage dans un développement qui lie la qualité du cadre de vie et la capacité donnée aux habitants de vivre bien, travailler, échanger et se déplacer dans les meilleures conditions.

Face à la volonté de renforcer l'attractivité et aux enjeux plus globaux du changement climatique, la CCVS a décidé d'engager la transition de son territoire pour le préparer aux enjeux de demain.

Ainsi, la CCVS se lance quatre défis pour l'avenir :

- la coopération et la solidarité sur son territoire et avec les territoires voisins ;
- la qualité du cadre de vie tant pour ses habitants que pour renforcer son image ;
- la transition économique en saisissant le tournant de la nouvelle économie et en renforçant les filières existantes ;
- la transition écologique pour préserver la richesse de l'environnement et limiter les impacts des activités sur les ressources.

La gouvernance : une co-construction du projet

Élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à l'échelle de la Communauté de Communes des Vosges du Sud nécessite un temps de travail suffisant pour définir les grandes orientations du projet à horizon 2035, les partager et les faire évoluer.

Ainsi, deux années ont été nécessaires pour passer des enjeux du diagnostic à la présente version du PADD prête à être débattue au sein des conseils municipaux puis en conseil communautaire.
Une conférence des maires se réunira avant le débat en conseil communautaire telle que prévue par délibération définissant les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

En juin 2017, le COPIL[1] s'est réuni pour échanger autour des enjeux du diagnostic présentés sous la forme d'une synthèse rassemblant les forces et faiblesses du territoire, ainsi que ses opportunités et les points de vigilance.

À la suite de ce COPIL, des « ateliers » thématiques ont été organisés en vue d'une co-construction du PADD élargie à l'ensemble des conseillers municipaux et aux acteurs locaux (socio-économiques et associatifs).
Le résultat de ces groupes de travail a été présenté lors de deux COPIL (novembre 2017 et janvier 2018), formant les bases du projet.

Ainsi, une première esquisse du PADD a été présentée en Conférence des maires en juin 2018. Les remarques formulées se sont concentrées sur la définition du scénario démographique et l'approfondissement des orientations.

Par ailleurs, les réflexions engagées dans de multiples démarches et à différentes échelles – Contrat de ruralité, Opération Grand Site, Revitalisation du bourg-centre de Giromagny (Région BFC), OPAH et revitalisation commerciale (AMI centre-bourg État), appel à projet Économie territoriale durable, Programme LEADER – font évoluer en continu les intentions et les projets.

Ainsi, une série de six COPIL complémentaires, entre octobre 2018 et février 2019, a permis de proposer une version 2 du PADD .
Ce nouveau travail collectif a été relayé au plus près des élus lors de cinq réunions territoriales avec l'ensemble des élus municipaux au printemps 2019.
Un dernier COPIL a été réuni en juin 2019 pour étudier les diverses remarques et se diriger vers une version 3, résultat des échanges de l'ensemble du processus.

[1] *Le Comité de Pilotage, COPIL, est composé de deux élus de chaque commune, des représentants de la DDT 90 (Direction Départementale des Territoires, service urbanisme), du PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges) et des services de la CCVS.*

PROJET DE PADD

1 Le défi de la COOPÉRATION TERRITORIALE et des SOLIDARITÉS

La fusion des deux anciennes intercommunalités a fait évoluer la coopération entre les communes sans pour autant remettre en cause les flux et les habitudes des habitants.
Les objectifs de complémentarité et d'équilibre s'entendent au sein de la CCVS comme avec les territoires voisins. Il s'agit de déployer un projet au service de l'attractivité locale, dans un esprit de coopération et non de concurrence.

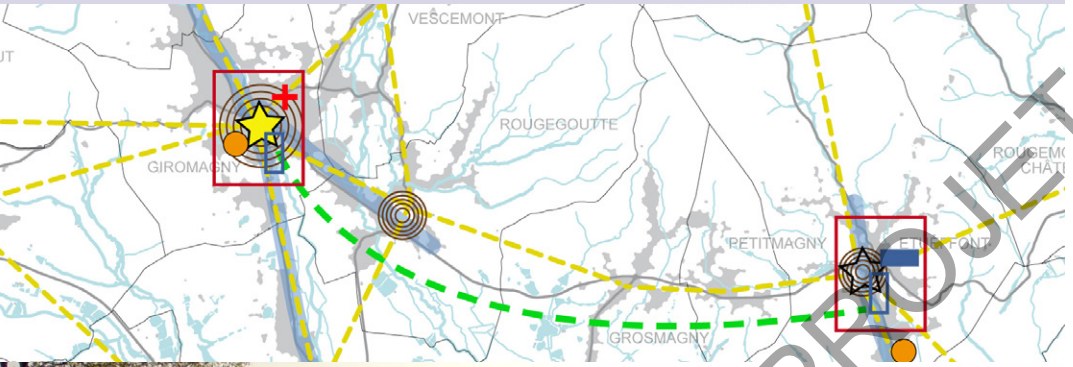

1a/ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DE LA CCVS EN S'APPUYANT SUR LES DYNAMIQUES ENGAGÉES

Le territoire de la CCVS, situé au nord du département du Territoire de Belfort, souhaite développer une complémentarité avec les équipements structurants du pôle métropolitain afin de maintenir des équilibres territoriaux. Forte de ses atouts en matière de cadre de vie et d'attractivité touristique, la CCVS élabore des programmes territoriaux tels que le Contrat de Ruralité et construit son projet en partenariat avec d'autres structures porteuses de projet de territoire, telles que :

- le PNRBV pour la labellisation de l'Opération Grand Site,
- l'Etat pour le Contrat Local de Santé, l'OPAH et la revitalisation commerciale dans le cadre de l'AMI centre bourg, et l'appel à projet Economie territoriale durable,
- la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le Contrat de Territoire et l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Bourg centre de Giromagny,
- le Pays des Vosges Comtoises pour le programme Leader.

Cette dynamique engagée se traduit dans les orientations du PLUi et se doit d'assurer des retombées sur l'ensemble du territoire des Vosges du Sud.

PROJET DE PADD

1b/ ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES COMMUNES

Équilibrer le développement territorial en assurant un maillage de proximité

Le territoire de la CCVS est structuré autour de trois pôles qui supportent les principaux services, équipements et commerces de l'intercommunalité. Leur assise permet de maintenir la vitalité des communes voisines de chacun des trois pôles. L'objectif consiste à s'assurer que chaque habitant puisse disposer d'équipements et de services de proximité pour le quotidien.

- Renforcer Giromagny, un pôle structurant
  La commune est indéniablement la polarité forte du territoire. Son rôle doit être consolidé avec les dynamiques « Centre bourg » nationale et « Bourg centre » régionale.

- Conforter les pôles locaux que sont Etueffont et Rougemont-le-Château
  Ces deux pôles disposent de nombreux équipements et services de proximité mais aussi d'équipements supérieurs (piscine, collège, EISCAE). Afin de renforcer leur polarité, ces communes se saisissent d'opportunités de mutation foncière pour développer leurs services dont l'intérêt est à double échelle : communal et communautaire.

- Organiser un maillage entre les pôles de services et les autres communes pour une bonne complémentarité du territoire dans son ensemble.

Renouveler le commerce de proximité

Les commerces sont pour la plupart positionnés dans les 3 pôles et leur vitalité a un impact positif sur les communes voisines. Plus largement, le commerce de proximité est à encourager dans chacune des communes, ayant un effet d'entraînement sur l'attractivité et la dynamique territoriale.

- Renouveler le commerce par des activités originales artisanales, en lien avec le développement touristique
  La dynamique commerciale ne peut pas reposer uniquement sur un regroupement d'enseignes sur une zone dédiée. Le développement touristique doit s'asseoir sur des activités et des produits qui participent à l'identité du territoire. Des activités et commerces existent déjà, ils doivent être mis en valeur et l'initiative doit être encouragée.

- Promouvoir le développement du commerce local
  En complément de l'orientation précédente, la collectivité doit disposer d'une bonne connaissance de l'existant et des projets pour soutenir le commerce local.

- Créer une halle couverte
  Des marchés hebdomadaires ou mensuels permettent de valoriser la production locale et dynamiser les centres bourgs. Disposer d'un espace couvert conforte la dynamique commerciale et améliore les conditions d'accueil.

- Permettre la mixité entre logements et commerces pour faire évoluer le bâti existant
  Les centres bourgs, notamment de Giromagny et de Rougemont-le-Château, disposent de locaux commerciaux en rez-de-chaussée qui ne sont plus adaptés, ainsi que des logements en partie vacants à l'étage. Il est nécessaire de permettre une mixité des fonctions pour dynamiser les mutations.

Renforcer l'offre de services de proximité et inciter aux déplacements doux pour la santé des habitants

- Renforcer l'offre de services de proximité
  Afin d'assurer une offre complète et proche de chaque habitant, la CCVS veut renforcer les services de proximité tels que les maisons de services ou les maisons de santé.
  La multiplicité des services est d'autant plus importante pour les personnes en difficulté ou n'ayant pas de moyen de transport. La solidarité territoriale permet également l'attractivité pour des ménages qui souhaitent s'installer, même si aux portes de la Communauté de communes se trouvent des services de santé par exemple.
  La CCVS dispose sur son territoire d'établissements d'action sociale qui participent à l'offre de services. Leur évolution doit être anticipée et accompagnée.

- Inciter aux déplacements doux notamment pour la pratique d'activités culturelles, de loisirs et les écoles
  Les déplacements de proximité, de faible distance, doivent pouvoir s'effectuer en mode doux afin de préserver le « capital santé » des habitants. Pour ce faire, il est utile de valoriser et « ré-activer » les sentiers d'usage et de proposer des solutions de mobilité pour tous, tels que des « pédibus », de faciliter la pratique du vélo, etc.

PROJET DE PADD

Renforcer les grands équipements

- Adapter la piscine aux besoins des habitants

  Cet équipement doit être conforté dans son rôle de formation à destination des scolaires et doit pouvoir s'adapter à de nouvelles activités en prévoyant des extensions ou des aménagements connexes au site actuel.

- Favoriser la mise en place d'équipements de sports et de loisirs

  Deux gymnases liés aux collèges sur Giromagny et Rougemont-le-Château sont fortement occupés tant pour les temps scolaires qu'en dehors de ces périodes à destination d'associations.

  Des équipements intercommunaux doivent être facilités dans leur mise en œuvre afin de créer une offre complémentaire.

- Saisir les opportunités de sites vacants d'importance

  La création d'un nouvel équipement ou services nécessite un espace suffisant et bien localisé à proximité des habitants. Un certain nombre de sites anciens aujourd'hui vacants ou partiellement vacants peuvent être mobilisés en priorité afin de ne pas créer de nouvelles surfaces imperméabilisées.

1c/ DÉVELOPPER ET RENOUVELER L'OFFRE EN LOGEMENTS

À travers le PLUi, la collectivité définit sa politique locale en matière d'habitat pour répondre aux enjeux du territoire et assurer sa complémentarité.

Le territoire de la CCVS s'est construit à partir de cycles plus ou moins forts. Depuis 10 ans, la dynamique s'est ralentie et le territoire souhaite avec ce projet, relancer son attractivité. Il conserve toujours un potentiel de développement résidentiel grâce à son cadre de vie recherché et sa proximité avec des pôles régionaux. Des signaux de l'amorçage d'un nouveau cycle se manifestent au travers des dynamiques enclenchées dans les pôles de l'intercommunalité (revitalisation du centre-bourg à Giromagny, réhabilitation engagée du site de l'APF à Etueffont, réhabilitation d'une friche industrielle pour de l'habitat séniors à Rougemont-le-Château, etc.).

Le projet en matière d'habitat pour accompagner ces dynamiques est donc ambitieux, tout en restant raisonné et maîtrisé, où les objectifs qualitatifs accompagnent les objectifs chiffrés de manière indissociable.

Diversifier l'offre en logements

La population évolue dans sa structure avec le vieillissement de la population et l'évolution des modes de cohabitation (davantage de personnes seules et de monoparents). Ces évolutions socio-démographiques et la mobilité professionnelle complexifient les parcours résidentiels qui sont devenus difficiles à appréhender. La réponse passe par une diversification de l'offre en logements.

- Encourager de nouvelles formes d'habitat

  Le parc de logements est largement dominé par la maison en propriété. Par rapport aux évolutions socio-démographiques, il y a une inadéquation croissante entre la structure des ménages et l'offre en logements. Ce constat pousse les territoires à proposer de la nouveauté. La CCVS veut permettre des démarches novatrices de type habitat évolutif, participatif, intergénérationnel… et inciter l'habitat groupé ainsi que l'habitat intermédiaire qui conserve certaines caractéristiques de la maison individuelle tout en étant financièrement plus accessible.

  Dans le projet intercommunal, les objectifs de logements sont d'ailleurs déterminés sur la base d'une répartition prévoyant un tiers de logements individuels groupés et/ou collectifs en moyenne sur le territoire communautaire.

PROJET DE PADD

- Proposer davantage de logements locatifs

  Ces formes d'habitat plus denses, généralement tournées vers le locatif, favorisent le renouvellement de la population grâce à une rotation plus intense que dans l'habitat pavillonnaire.

  Pour assurer davantage de logements locatifs, il est utile :
  - de s'appuyer sur les bailleurs sociaux qui peuvent initier de nouvelles formes d'habitat et proposer du logement locatif de qualité grâce à leur ingénierie ;
  - de proposer un taux de logements locatifs / collectifs ou intermédiaires dans les zones disposant d'Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
  - d'en créer dans les projets de réhabilitation.

- Organiser une offre nouvelle d'habitat pour les séniors

  Face à la problématique du vieillissement de la population, les besoins sont grandissants et variables. Cela prend plusieurs formes : l'adaptation de logements pour un maintien à domicile, la maison « seniors », la résidence services (type « âges et vie »), ou l'EHPAD.
  - Proposer une offre nouvelle pour les séniors : pavillon adapté ou logement médicalisé type MARPA.
  - S'appuyer sur du bâti existant : par exemple le site de l'APF à Etueffont et le centre-ville de Giromagny.
  - Privilégier ces logements dans les centralités, c'est-à-dire les communes disposant d'équipements et services.

Agir sur l'habitat ancien

La diversification du parc de logements passe également par la valorisation du parc ancien qui vise à conforter l'habitat existant dans son rôle d'accueil des populations, mais également à préserver la qualité architecturale de ce patrimoine.
Le territoire se distingue par l'importance de son parc ancien dont une partie n'est plus attractive et ne répond plus aux attentes des ménages. Ce parc possède l'avantage d'être proche des services et des commerces.
Le projet intercommunal a pour objectif de créer 15% des logements dans le bâti existant (réhabilitation de friches industrielles, anciens locaux de travail...).

Toutes les communes de la CCVS sont concernées par la rénovation du bâti existant. Toutefois, la problématique de l'habitat ancien à rénover est plus forte dans certaines communes (Giromagny, Etueffont, Rougemont-le-Château, Lachapelle-sous-Rougemont).

- Préserver la qualité architecturale du bâti ancien

  Le bâti ancien est généralement localisé sur les principaux axes routiers du territoire de la CCVS ou dans les centres de village et participe à la qualité paysagère et patrimoniale. Afin de maintenir l'aspect extérieur qualitatif, il faut porter attention :
  - à la division du bâti en raison de la problématique de stationnement, notamment pour les fermes sur les principaux axes routiers de la CCVS ;
  - au règlement adapté aux centres-bourgs (maison de ville, maison de maîtres, fermes, etc.) ;
  - à l'isolation thermique extérieure, devant faire l'objet d'une attention particulière sur certains édifices ;
  - à la communication sur la rénovation du bâti, avec éventuellement un guide de conseils.

- Agir sur des secteurs prioritaires

  C'est dans les centres-bourgs que des actions doivent être priorisées en utilisant les outils du PLUi telles que des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour des secteurs à restructurer, ou des règles différentes en fonction de la vocation de lieux à requalifier.

Promouvoir des opérations de qualité et abordables

La réussite des opérations de création de logements nécessite de trouver un bon équilibre entre qualité et faisabilité en ayant des exigences tant sur la qualité du logement que sur la localisation et les aménagements autour de celui-ci.
De plus, dans un contexte de marché détendu, la qualité des opérations permet de les rendre plus attractives pour qu'elles soient absorbées par le marché.

- Exiger des opérations de qualité

  Pour assurer une qualité de l'offre nouvelle, il faut veiller à :
  - favoriser le développement résidentiel dans l'emprise urbaine ;
  - travailler à une complémentarité avec l'offre existante et être vigilant quant à l'impact de cette offre nouvelle pour ne pas développer de la vacance ;
  - rechercher la transversalité dans les projets entre logements, espaces publics, commerces et déplacements-stationnement ;
  - assurer une cohérence architecturale entre les nouvelles constructions et l'existant, et prendre en compte l'identité propre au territoire.

- Maîtriser les coûts pour des logements abordables

  Les ménages sont attachés au territoire, mais d'autres critères influencent la stratégie résidentielle : la proximité de l'emploi, la présence d'équipements et de services, ou le cadre de vie.

PROJET DE PADD

L'attractivité de l'offre en logements dépend aussi des prix de sortie des opérations, d'où la nécessité de tenir compte des capacités financières des ménages. La maîtrise des coûts du foncier et d'aménagement rejoint une orientation du projet de PLUi sur le développement résidentiel au plus près de la zone urbaine afin de limiter les extensions de réseaux, coûteuses aux collectivités et aux porteurs de projets.

Afin de répondre à la demande, le projet veut tendre vers 20% de locatifs parmi la création de logements assurant d'une part un certain renouvellement et d'autre part la mise à disposition de logements à prix abordables.

Renforcer la dynamique de création de logements à horizon 2035

L'accueil de nouveaux habitants est une orientation forte du projet, renforçant ainsi le rôle résidentiel du territoire de la CCVS et poursuivant la dynamique engagée dans les années 2000 : de 14 215 habitants en 1999 à 15 438 habitants en 2016, soit 1223 habitants supplémentaires en 15 ans. Ce sont 60 logements qui ont été produits annuellement entre 2001 et 2018 avec 2 cycles bien distincts : 80 par an entre 2001 et 2007 puis 39 par an entre 2008 et 2017.

- Avoir pour objectif de créer 60 logements par an à horizon 2035

  Le projet ambitionne un objectif de population d'environ 16 700 habitants en 2035, soit un gain de 1 300 habitants, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de +0,4 % par an, raisonnée par rapport à l'attractivité résidentielle du territoire. Entre 2011 et 2016, la CCVS est l'intercommunalité la plus dynamique du Nord Franche-Comté avec une croissance de +0,3 % par an.

  Ce sont donc 60 logements par an qu'il est envisagé de produire, à l'horizon du PLUi en cohérence avec le SCoT du Territoire de Belfort : « 75 logements par an » pour l'ensemble de la CCVS et « l'ordre de grandeur à respecter au sein de chaque intercommunalité est le suivant : au moins 50 % des créations de logements sur les pôles », c'est-à-dire Giromagny, Etueffont et Rougemont-le-Château.

- Modérer la consommation de l'espace en recentrant et en densifiant le développement résidentiel

  La CCVS doit se fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, qu'elle inscrit dans son PADD.

  - Une mobilisation de l'existant

  15 % des logements à créer à l'horizon 2035 seront réalisés dans l'existant et 85 % en création ou construction neuve avec des besoins fonciers.

  - Une densification du développement résidentiel

  La densité moyenne projetée est de 15 logements à l'hectare, contre 10 logements à l'hectare entre 2008 et 2017. Par rapport à cette période, la densification est réalisable grâce :

  - à la dynamique des pôles qui doivent absorber environ 50 % des besoins en logements et renforcer les typologies d'habitat groupé ou collectif ;
  - à la création de davantage de logements moins consommateurs de foncier en renforçant la part d'individuels groupés et collectifs avec un objectif moyen de 33 % (contre 25 % la période précédente) ;
  - à la mobilisation des espaces dans l'emprise urbaine dans le respect des enjeux environnementaux et de qualité du cadre de vie, en inversant la tendance passée, soit un objectif d'environ 50 % de création de logements dans l'emprise urbaine (contre 38 % la période précédente).

PROJET DE PADD

1d/ ENCOURAGER LA MULTIMODALITÉ DES TRANSPORTS EN COMPLÉMENT DE L'OFFRE EXISTANTE

La CCVS souhaite développer une cohérence d'ensemble des déplacements alternatifs à la voiture individuelle et non partagée, et ce à plusieurs échelles : avec les territoires voisins, entre les communes de la CCVS et à l'intérieur de chaque village.

Promouvoir le co-voiturage ou une alternative à la voiture individuelle

- Favoriser ou conforter des aires de co-voiturage principales

  Quatre zones sont à valoriser par des aménagements dédiés et une signalétique, de manière à promouvoir le co-voiturage notamment pour des déplacements hors CCVS :
  - Lachapelle-sous-Rougemont le long de la D83 en utilisant le parking derrière la mairie ;
  - Rougemont-le-Château, place de la gare ou de l'église ;
  - Etueffont en utilisant le parking de la piscine ;
  - Giromagny, parking de l'espace de la Tuilerie.

  Plus localement, le co-voiturage spontané peut être accompagné par la collectivité en matière de signalétique au cas par cas en fonction de la demande.

- Renforcer les services aux abords des arrêts de bus et des aires de co-voiturage

  Malgré un environnement rural et une densité peu favorable aux modes de transport collectif, la CCVS veut favoriser les alternatives à la voiture individuelle et tout particulièrement à l'autosolisme, fait de circuler seul en automobile. Ainsi, par la promotion de services à la population, ou commerces, aux abords des arrêts de bus ou des aires de co-voiturage, l'incitation ne peut en être que renforcée.

- Créer un espace au pied du Ballon d'Alsace pour mutualiser les moyens de transport

  Dans le cadre de la politique touristique et de la préservation du site du Ballon d'Alsace, le trafic routier doit être apaisé jusqu'au sommet.
  Mutualiser les déplacements sur l'axe Giromagny – Ballon d'Alsace est un objectif recherché.

Développer des liaisons cyclables à l'échelle de la CCVS connectées aux voies départementales

Des itinéraires majeurs sont à développer en tenant compte du schéma départemental des voies douces, à savoir la liaison Belfort – Malsaucy – Giromagny et la liaison Belfort – Roppe.

- Des liaisons Est-Ouest :
  - o entre Giromagny et Etueffont ;
  - o entre Lachapelle-sous-Rougemont, Anjoutey par Felon en direction de Roppe vers la liaison départementale.

- Une connexion vers Rougemont-le-Château.

Encourager les déplacements doux de proximité en préservant les chemins d'usage

La mobilisation des chemins d'usage entre les secteurs d'habitat et les équipements et services communaux permet de raccourcir les trajets et ainsi favoriser les déplacements en mode doux.

PROJET DE PADD

Le défi de la COOPÉRATION TERRITORIALE et des SOLIDARITÉS

1a/ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DE LA CCVS EN S'APPUYANT SUR LES DYNAMIQUES ENGAGÉES

1b/ ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES COMMUNES

Équilibrer le développement territorial en assurant un maillage de proximité

- Renforcer Giromagny, un pôle structurant
- Conforter les pôles locaux, Etueffont et Rougemont-le-Château
- Organiser un maillage entre les pôles de services et les autres communes

Renouveler le commerce de proximité

- Renouveler le commerce par des activités originales artisanales, en lien avec le développement touristique
- Promouvoir le développement du commerce local
- Créer une halle couverte
- Permettre la mixité entre logements et commerces pour faire évoluer le bâti existant

Renforcer l'offre de services de proximité et inciter aux déplacements doux pour la santé des habitants

- Renforcer l'offre de services de proximité
- Inciter aux déplacements doux pour la pratique d'activités culturelles, de loisirs et les écoles

Renforcer les grands équipements

- Adapter la piscine aux besoins des habitants
- Favoriser la mise en place d'équipements de sports et de loisirs
- Saisir les opportunités de sites vacants d'importance

1c/ DÉVELOPPER ET RENOUVELER L'OFFRE EN LOGEMENTS

Diversifier l'offre en logements

- Encourager de nouvelles formes d'habitat
- Proposer davantage de logements locatifs
- Organiser une offre nouvelle d'habitat pour les séniors

Agir sur l'habitat ancien

- Préserver la qualité architecturale du bâti ancien
- Agir sur des secteurs prioritaires

Promouvoir des opérations de qualité et abordables

- Exiger des opérations de qualité
- Maîtriser les coûts pour des logements abordables

Renforcer la dynamique de création de logements à horizon 2035

- Avoir pour objectif de créer 60 logements par an à horizon 2035
- Modérer la consommation de l'espace en recentrant et en densifiant le développement résidentiel

1d/ ENCOURAGER LA MULTIMODALITÉ DES TRANSPORTS EN COMPLÉMENT DE L'OFFRE EXISTANTE

Promouvoir le co-voiturage ou une alternative à la voiture individuelle

- Favoriser ou conforter des aires de co-voiturage principales
- Renforcer les services aux abords des arrêts de bus et des aires de co-voiturage
- Créer un espace au pied du Ballon d'Alsace pour mutualiser les moyens de transport

Développer des liaisons cyclables à l'échelle de la CCVS connectées aux voies départementales

Encourager les déplacements doux de proximité en préservant les chemins d'usage

PROJET DE PADD

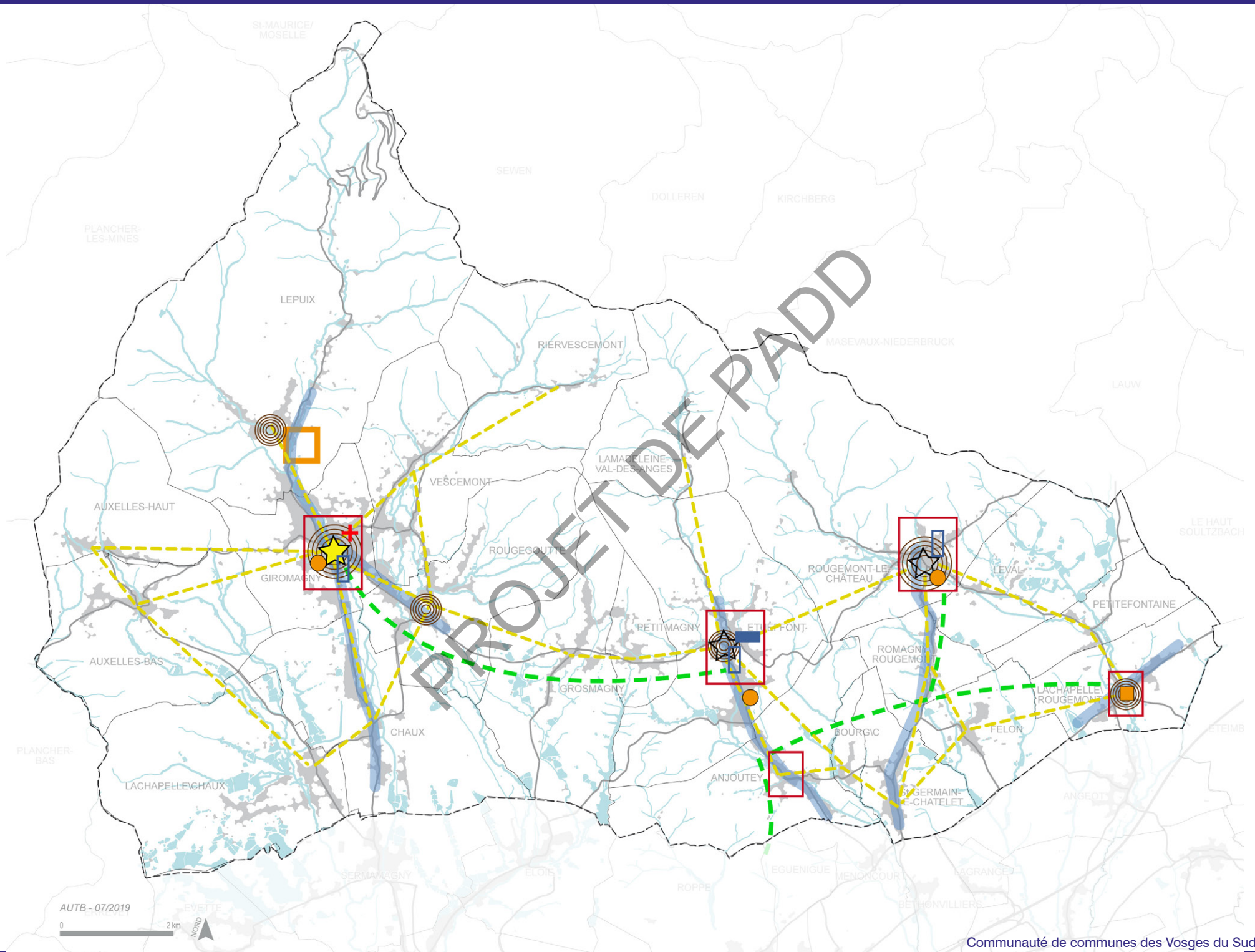
PROJET DE PADD
LEPUIX
RIERVESCEMONT
VESCEMONT
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
AUXELLES-HAUT
GIROMAGNY
ROUGEGOUTTE
AUXELLES-BAS
CHAUX
GROSMAGNY
PETITMAGNY
ETUEFFONT
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
PETITEFONTAINE
ROMAGNY-ROUGEMONT
LACHAPELLE-ROUGEMONT
BOURG\C
FELON
ANJOUTEY
SI-GERMAIN-LE-CHATELET
LACHAPELLE\CHAUX
AUTB - 07/2019
0
2 km
NORD

2 Le défi de la QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Le paysage fait partie de la mémoire collective, résultant de la topographie, des milieux, des usages par l'homme au fil du temps. Entre sites emblématiques et lieux du quotidien, il appartient à tous, habitants comme touristes.
Le cadre de vie forge l'image de la collectivité et participe à son attractivité. Le défi de la qualité des lieux est une dimension forte du projet de territoire des Vosges du Sud.

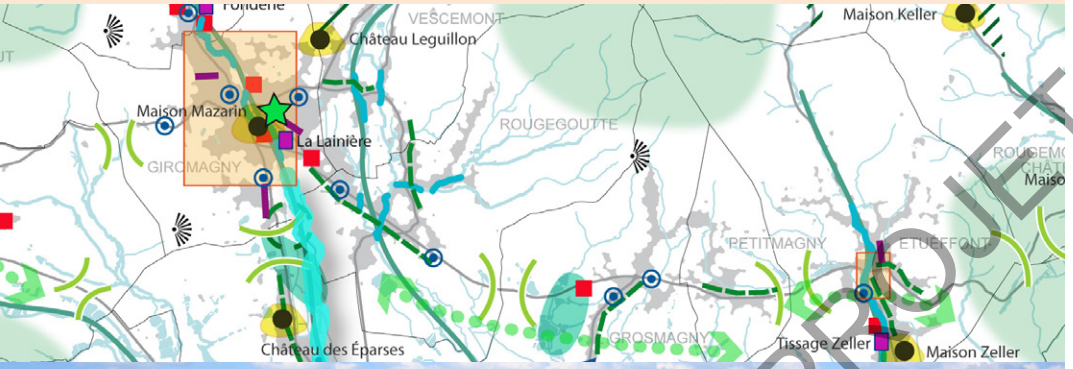

2a/ METTRE EN VALEUR LES AXES « VITRINES » DU TERRITOIRE

Parmi les entrées de bourgs, les plus exposées ont un rôle de « vitrine » de la communauté de communes et reflètent l'identité du territoire (vues sur les reliefs structurants, ouverture sur les espaces agro-naturels, cadrages sur les silhouettes villageoises…).

Les « portes du département » sont stratégiques en termes d'image, en particulier depuis le Haut-Rhin (entrée Est de Lachapelle-sous-Rougemont). Du point de vue de la qualité des espaces, un effort peut être réalisé pour les entrées sud de Saint-Germain-le Châtelet et Anjoutey, notamment du fait de la proximité de zones d'activités aux abords peu qualitatifs.

Les séquences plus longues de traversées de bourgs, lorsqu'elles sont traitées qualitativement, contribuent de la même façon à l'attractivité du territoire, en plus de profiter au cadre de vie quotidien. L'axe de la D465 est particulièrement stratégique, car il constitue un accès principal au site du Ballon d'Alsace. Les traversées de Chaux, Giromagny et Lepuix méritent à ce titre une attention spécifique.

Requalifier les principales entrées de la CCVS

- Valoriser et marquer les entrées principales
  Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Anjoutey, Saint-Germain-le-Châtelet et Lachapelle-sous-Rougemont. Auxelles-Bas (côté Haute-Saône), Rougemont-le-Château (côté Alsace) et Lepuix par le Ballon d'Alsace.

- Maintenir les coupures non bâties (non constructibilité, soutien à l'activité agricole, aménagements paysagers…) entre les bourgs.

- Améliorer la qualité perçue des zones d'activités et de leurs abords

- Protéger des éléments de la trame arborée existante et prévoir des plantations nouvelles pour certaines séquences (arbres isolés ou en alignement, à effet de masque ou de mise en valeur…)

- Rendre l'eau visible et attractive : accessibilité des rivières, entretien des berges (lutte contre le surcreusement et contre les plantes invasives…) mise en valeur des ripisylves et éclaircies ponctuelles, aménagement de traversées, connexion avec les espaces publics…

PROJET DE PADD

Accompagner la mutation des anciens sites industriels et reconquérir une partie de ces sites

Du fait de leur visibilité, de leur ampleur et/ou de leur représentativité, mettre en valeur tout ou partie des ensembles les plus emblématiques, notamment :

- o l'ancien tissage du Pont à Lepuix ;
- o l'ancienne filature Boigeol-Japy (site dit « La Fonderie ») ;
- o l'ancien tissage Zeller à Etueffont ;

ou des sites moins emblématiques mais jouxtant des axes importants, tels que :

- o l'ancienne fonderie Behra à Rougegoutte ;
- o l'ancienne usine de serrurerie Zeller à Giromagny.

D'autres sites industriels ou militaires font également l'objet de mutations ou transformations. Ces évolutions d'usage du bâti ou des espaces qui les jouxtent feront l'objet d'un examen particulier du point de vue de leur intérêt patrimonial, afin de préserver, si nécessaire, l'identité historique des lieux.

2b/ ASSEOIR LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE LA CCVS

Site phare du département, le Ballon d'Alsace est en pleine mue. Dans la continuité des aménagements déjà opérés, la labellisation en cours « Grand Site de France » permet au territoire de valoriser ses atouts paysagers et la qualité de ses milieux naturels.
La partie sommitale du Ballon d'Alsace fait se rencontrer deux régions et quatre départements. Ses milieux remarquables, ses panoramas et sa diversité paysagère en font un site exceptionnel que la CCVS peut revendiquer. C'est également un sommet visible et facilement identifiable grâce à ses chaumes qui s'extraient de la masse boisée.
La valorisation des vallées doit être complémentaire à celle du sommet.

S'appuyer sur les atouts paysagers de la CCVS

- Préserver les panoramas et les cônes de vue

  La gestion des espaces et leur entretien permet de conserver des panoramas clés qui participent à l'attractivité touristique. En matière de paysage, d'autres enjeux ont été mis en avant pour d'autres thématiques, telles que les entrées de ville / village et les abords de cours d'eau, pour valoriser le cadre de vie.

- Accompagner les actions de réouverture des paysages ou de défrichement

  D'anciennes terres exploitées par l'agriculture se sont « enfrichées » au fil du temps, du fait des évolutions des pratiques agricoles et de la réduction des doubles actifs. Préserver ou défricher des parcelles devenues boisées permet de conserver de la luminosité autour des constructions existantes et éviter une fermeture définitive de vallons et pérenniser l'attractivité des territoires de montagne.

Préserver les milieux naturels, leur diversité et leur qualité

- Préserver les cœurs de massifs forestiers

  Les espaces forestiers contribuent aux continuités écologiques à l'échelle du massif des Vosges, inscrit dans le Schéma Régional des Continuités Ecologiques (SRCE).

- Maintenir la transversalité des prairies d'Est en Ouest

  La qualité des habitats que constituent ces prairies (sèches et humides) et leur nombre restreint en piémont nécessitent de les préserver et d'assurer une continuité d'Est en Ouest de ces prairies en évitant leur urbanisation. Les actions d'ouverture des paysages y contribuent également.

  De très nombreuses parcelles agricoles sont conservées en prairies avec des mesures agro-environnementales (MAEC), ce qui démontre la volonté locale de préserver ces milieux. Le maintien en prairies reste prioritaire.

PROJET DE PADD

- Assurer la perméabilité de la trame urbaine

  La faible densité urbaine du territoire de la CCVS contribue à maintenir les échanges principalement de la faune. Toutefois, la conurbation dans les vallées de la Savoureuse et de la Madeleine amenuise cette perméabilité. Les clôtures et la gestion des continuités urbanisées entre les communes seront réglementées.

- Préserver les haies et les ripisylves

  La végétation des bords des cours d'eau limite la dégradation des berges. En luttant contre le ruissellement et l'érosion des sols, elle a également un rôle de régulation de la qualité de l'eau et de gestion des inondations.

  Ce réseau de végétation ligneuse constitue par ailleurs des refuges pour les espèces et un relais dans les continuités écologiques entre les massifs forestiers et les espaces agricoles et piscicoles.

2c/ VALORISER LE CADRE DE VIE ET CONSOLIDER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Eau et patrimoine sont des biens communs. Leur mise en valeur pour la qualité du cadre de vie des habitants profite à l'attractivité par la consolidation d'une identité territoriale.

Mettre en valeur la place de l'eau et les espaces publics

De nombreuses ambiances paysagères sont liées à la présence de l'eau qui circule dans la plupart des communes. La proximité de celle-ci avec les espaces et places publiques souligne l'importance de proposer des aménagements qualitatifs pour mettre en valeur, voire mettre en scène ces espaces et renforcer l'attractivité et la qualité du territoire.

- Établir un guide de l'aménagement urbain

  La diversité des aménagements proposés peut rapidement constituer un patchwork qui nuit à la qualité urbaine des communes. Au vu de la volonté de construire une identité commune des villages de la CCVS, le parti est pris de créer de la cohérence dans les aménagements urbains et de voirie en apportant une plus-value au territoire.

- Favoriser la diversité des ambiances dans les aménagements, à l'image de la variété des paysages dans le territoire intercommunal : la palette d'aménagement peut aller d'un caractère « sauvage » à des formes très structurées selon qu'on se situe dans un milieu naturel ou dans un contexte urbanisé.

- Privilégier les interventions légères aux abords des cours d'eau et des plans d'eau en cohérence avec la fragilité des milieux : s'appuyer sur les tronçons prioritaires du point de vue de leur restauration morphologique dans le cadre du SAGE Allan (Savoureuse, Saint-Nicolas, Madeleine) pour cibler des aménagements paysagers légers (agrément, promenade, loisirs nature, etc.).

- Entretenir les éléments hydrauliques du patrimoine (prises d'eau, canaux de dérivation, vannes…) et les réintégrer dans l'espace public, voire dans des parcours touristiques identifiés.

- Libérer et aménager les espaces publics

  Apaiser la circulation, sécuriser et encourager les déplacements doux nécessite de penser les aménagements de voiries et de leurs abords dans une réflexion globale pour tous les usagers. Les entrées de ville et les traversées de ville ou village constituent à la fois des espaces stratégiques en termes d'image et d'attractivité et des lieux où les différents usagers doivent cohabiter en toute sécurité.

- Mettre en place des zones 30, des « zones bleues » ou des voies partagées

  Diverses solutions permettent de réduire la vitesse et de partager la voirie. La gestion du stationnement est un facteur important de reconquête des espaces publics et de qualité des déplacements doux.

Mettre en valeur le patrimoine architectural

- Conforter les maisons de maître les plus emblématiques

  Des ensembles majeurs, dont deux sont en voie de mutation, représentent des sites emblématiques avec des potentialités de transformation d'usage et des nécessités de préservation du patrimoine :
  o Maison Mazarin à Giromagny,
  o Château Leguillon à Vescemont,
  o Ancienne maison Zeller à Etueffont (un des bâtiments de l'ancien IME),
  o Château des Eparses à Chaux.

PROJET DE PADD

D'autres maisons du même type sont des témoins de l'aventure industrielle du piémont vosgien. Leur identité mérite une attention particulière, comme les quatre ensembles cités plus haut. Il est nécessaire de :

- Préserver les architectures spécifiques de ces maisons et leurs éléments de modénature,
- Préserver la mise en scène de ces bâtiments, en particulier les parcs qui y sont associés (par exemple protection des boisements, limitation des découpages parcellaires pouvant leur nuire...),
- Développer le conseil sur les projets de réhabilitation et de transformation de ces bâtiments et du foncier concerné, afin de garantir leur qualité architecturale et urbaine.

• Préserver les maisons de ville

Le développement des villes les plus importantes a renforcé le tissu urbain de leur centralité. Structurant les rues principales, ces maisons de ville sont des bâtiments de plusieurs niveaux, dont la vocation est souvent double, résidentielle et commerciale. Ces immeubles sont situés dans les communes de Giromagny, Rougemont-le-Château, Lachapelle-sous-Rougemont et ponctuellement à Chaux, Lepuix, Etueffont, Anjoutey.

Limiter les hauteurs des bâtiments proches de ces maisons anciennes lors de reconstructions ou d'extensions d'immeubles afin de conserver le paysage des rues.
Préserver les éléments de modénature.

• Protéger l'habitat ouvrier issu du patrimoine minier et textile

Outre les bâtiments patronaux, la présence d'activités industrielles anciennes a généré plusieurs ensembles de maisons ouvrières à deux périodes différentes, les mines au XVème et le textile au XIXème.
Les ensembles du patrimoine textile habité sont présents dans les communes ayant accueilli des activités industrielles au XIXème : Lepuix, Giromagny, Rougemont-le-Château et dans une moindre mesure Etueffont, St Germain, Anjoutey, Rougegoutte, Chaux. Ils forment des petits ensembles cohérents dans leur organisation spatiale et leurs rapports particuliers à l'espace public.

Protéger les volumes bâtis des anciennes maisons de mineurs, souvent constitués d'un seul niveau, aujourd'hui les seuls témoins urbains de cette activité (avec la maison Mazarin). Ces petits bâtiments sont disposés ponctuellement dans le tissu urbain principalement des communes d'Auxelles-Haut, de Giromagny et de Lepuix, parfois très transformés ou intégrés à d'autres, ou vides d'occupants.

• Préserver les anciennes fermes

Un des types de bâti ancien le plus répandu dans toutes les communes de la CCVS est sans doute les anciennes fermes, dont la quasi-totalité n'a plus de rôle agricole mais essentiellement résidentiel avec deux formes principales :

- o la maison agricole, témoin de l'ancienne activité agricole du piémont avec une architecture se rapprochant de certaines fermes vosgiennes ;
- o la ferme du Sundgau, caractérisée par des structures à pans de bois et des granges détachées du corps d'habitation.

Compte tenu de la présence importante des fermes dans le paysage de la CCVS, une attention particulière sera portée en direction de la préservation des bâtiments situés en bordure des axes importants du territoire de la communauté de communes.

Mettre en valeur le patrimoine vert

Quelques parcs et jardins associés ou non à du patrimoine bâti doivent être conservés dans la mesure où la réhabilitation du site n'impose par une restructuration complète de la propriété.

Les parcs et jardins remarquables tels que le Parc de la Maison Mazarin à Giromagny, le Parc Gantner à Lachapelle-sous-Chaux ou la Roseraie à Bourg-sous-Châtelet constituent des espaces à protéger pour leur qualité paysagère et la richesse de leur patrimoine végétal.

PROJET DE PADD

Le défi de la QUALITÉ DU CADRE DE VIE

2a/ METTRE EN VALEUR LES AXES « VITRINES » DU TERRITOIRE

Requalifier les principales entrées de la CCVS

- Valoriser et marquer les entrées principales
- Maintenir les coupures non bâties
- Améliorer la qualité perçue des zones d'activités et de leurs abords
- Protéger des éléments de la trame arborée existante et prévoir des plantations nouvelles pour certaines séquences

- Rendre l'eau visible et attractive

Accompagner la mutation des anciens sites industriels et reconquérir une partie de ces sites

2b/ ASSEOIR LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE LA CCVS

S'appuyer sur les atouts paysagers de la CCVS

- Préserver les panoramas et les cônes de vue
- Accompagner les actions de réouverture des paysages ou de défrichement

Préserver les milieux naturels, leur diversité et leur qualité

- Préserver les cœurs de massifs forestiers
- Maintenir la transversalité des prairies d'Est en Ouest
- Assurer la perméabilité de la trame urbaine
- Préserver les haies et les ripisylves

2c/ VALORISER LE CADRE DE VIE ET CONSOLIDER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Mettre en valeur la place de l'eau et les espaces publics

- Établir un guide de l'aménagement urbain
- Favoriser la diversité des ambiances dans les aménagements

- Privilégier les interventions légères aux abords des cours d'eau et des plans d'eau en cohérence avec la fragilité des milieux
- Entretenir les éléments hydrauliques du patrimoine et les réintégrer dans l'espace public

- Mettre en place des zones 30, des zones bleues et des voies partagées

Mettre en valeur le patrimoine architectural

- Conforter les maisons de maître les plus emblématiques
- Préserver les maisons de ville
- Protéger l'habitat ouvrier issu du patrimoine minier et textile
- Préserver les anciennes fermes

Mettre en valeur le patrimoine vert

PROJET DE PADD

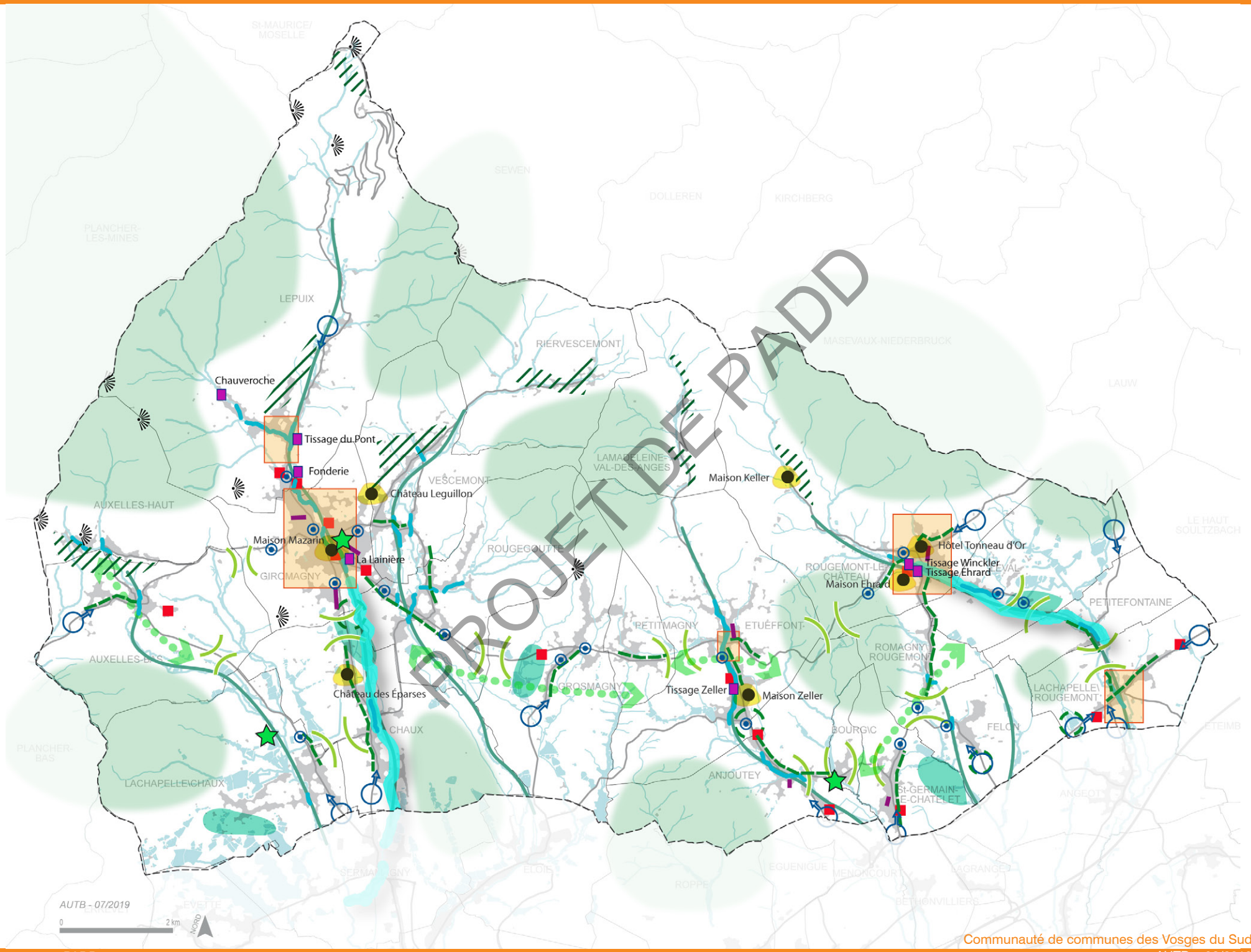
PROJET DE PADD
Chauveroche
Tissage du Pont
Fonderie
Château Leguillon
Maison Mazarin
La Lainière
Château des Éparses
Maison Keller
Hôtel Tonneau d'Or
Tissage Winckler
Tissage Ehrard
Maison Ehrard
Tissage Zeller
Maison Zeller
LEPUIX
RIERVESCEMONT
VESCEMONT
AUXELLES-HAUT
AUXELLES-BAS
GIROMAGNY
ROUGEGOUTTE
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
PETITMAGNY
ETUEFFONT
GROSMAGNY
CHAUX
ANJOUTEY
ROMAGNY
ROUGEMONT
PETITEFONTAINE
LACHAPELLE-ROUGEMONT
FELON
BOURGIC
LACHAPELLE-CHAUX
PLANCHER-LES-MINES
PLANCHER-BAS
SEWEN
DOLLEREN
KIRCHBERG
MASEVAUX-NIEDERBRUCK
LAUW
LE HAUT-SOULTZBACH
ETEIMB
ANGEOT
EGUENIGUE
MENONCOURT
LAGRANGE
BETHONVILLIERS
ROPPE
ELOIE
SERMAGNY
EVETTE
ST-GERMAIN-LE-CHATELET
AUTB - 07/2019
0
2 km
NORD

3 Le défi de la TRANSITION ÉCONOMIQUE

La CCVS souhaite se tourner vers l'avenir en matière de développement de son économie.
Les nouvelles technologies, le tourisme et les filières courtes agricoles et sylvicoles apportent un nouveau souffle complémentaire des activités industrielles et artisanales qui doivent être maintenues.

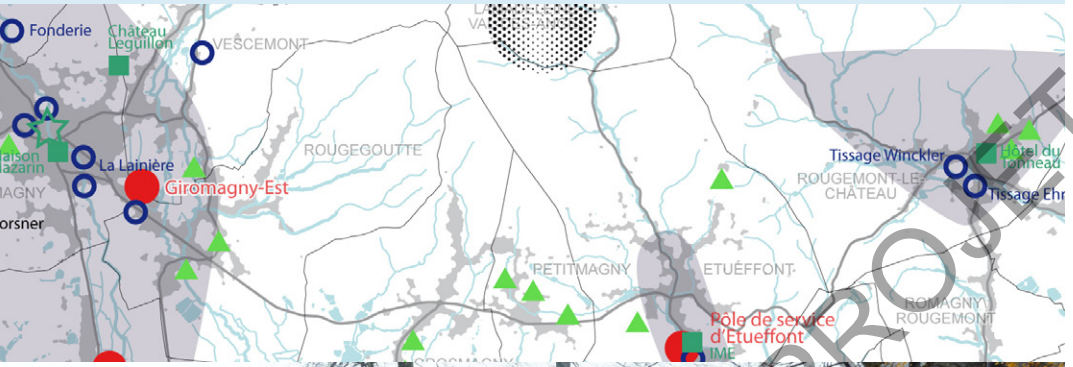

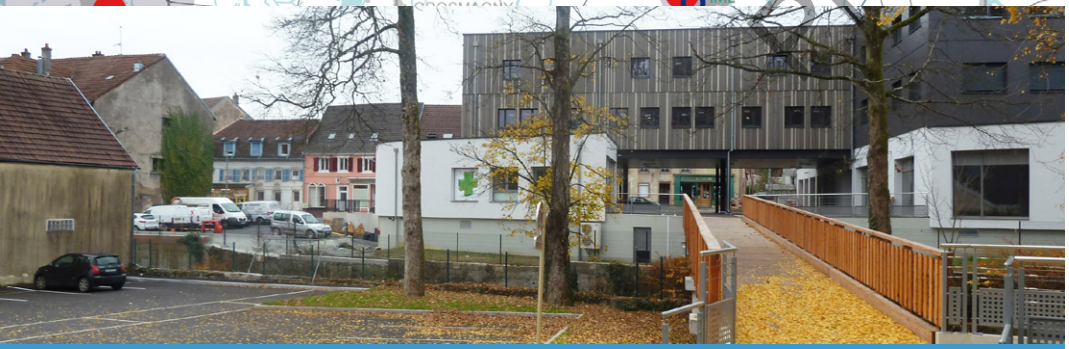

3a/ CONFORTER L'ARMATURE ÉCONOMIQUE EN PLACE

Rendre lisibles quatre secteurs assurant l'armature économique

Accompagner les entreprises implantées dans le territoire (il en existe un nombre significatif qui génèrent de la valeur) et mettre en place un environnement favorable pour leur permettre d'évoluer in situ.

Le territoire économique des Vosges du Sud est constitué de quatre secteurs cohérents. En dehors de ces secteurs, une activité diffuse existe, dans une moindre mesure, et pourra se poursuivre sous réserve d'une bonne compatibilité avec l'environnement.

- Secteur de Giromagny / Rougegoutte / Vescemont
- Secteur Etueffont / Anjoutey
- Secteur Rougemont-le-Château
- Secteur D83

Les secteurs sont articulés autour des routes structurantes :
- Routes de rang 1 : RD 465 et RD 83 ;
- Routes de rang 2 : RD 12, RD 2 et RD 25.

Valoriser et « labelliser » les sites d'activité

L'objectif est de diversifier une offre dans un cadre commun : aménagement, portage foncier et immobilier, animation et suivi, commercialisation.

Les sites d'activité de la CCVS disposent de faibles capacités de développement. Certains sont d'anciens espaces industriels en friche ou occupés par des entreprises dont les locaux ou les espaces extérieurs doivent être adaptés et requalifiés. Ils justifient une action qualitative de grande ampleur pour reconstituer une offre foncière et immobilière compétitive.

PROJET DE PADD

Huit sites significatifs sont retenus, regroupés en trois secteurs, avec pour chacun un travail d'approfondissement particulier à réaliser en termes de vocation et d'aménagement :

- Secteur Giromagny – D465 (regroupant les sites de la Goutte d'Avin, de Giromagny-Rougegoutte-Vescemont et de Chaux) ;
- Secteur Etueffont – Anjoutey ;
- Secteur D83 (regroupant le sud de la CCVS entre Anjoutey/La Noye, et le site d'activités de la Brasserie).

Stimuler la création d'entreprises en réservant des espaces appropriés appelés « zones de naissance »

Les zones existantes étant en quasi-totalité occupées, une offre nouvelle doit être proposée et structurée dans une logique qualitative et à proximité des grands axes routiers.

Favoriser la dynamique commerciale

(cf Défi de la coopération territoriale)

S'appuyer sur le développement du numérique pour ancrer de nouvelles entreprises dans le territoire rural et favoriser des alternatives aux déplacements domicile travail

- Encourager la mise en place d'espaces dédiés dits « tiers-lieux » / espaces de co-working où le numérique est le plus efficient

- Associer ces espaces à d'autres initiatives
  S'appuyer sur des lieux d'échanges et de formation pour favoriser l'utilisation du numérique : Maison de Services Publics, médiation numérique, Espaces Publics Numériques (EPN))*

* *Les Parcs naturels régionaux des territoires d'innovations pour le développement des tiers lieux, étude réalisée en avril 2017 par les Parcs naturels régionaux de France.*

3b/ DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DANS LE RESPECT DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Consciente du potentiel touristique, la collectivité doit adopter une stratégie collective pour opérer une mutation du territoire à long terme, qui profite aux habitants sans nuire à leur qualité de vie.

Conforter et développer les hébergements en assurant une complémentarité entre les vallées et le Ballon d'Alsace

- Réhabiliter le secteur des Sapins en préservant sa vocation d'hébergement
  Seul espace constructible sur le secteur du Ballon d'Alsace, l'enjeu consiste à préserver cette vocation sans nuire à la qualité paysagère des lieux.
  La ressource en eau limitée implique de dimensionner l'hébergement touristique en conséquence, en consolidant dans un premier temps l'existant.

- Compléter et diversifier l'offre d'hébergement touristique
  Accompagner les infrastructures existantes telles que les sites de la Seigneurerie et du Golf, qui génèrent déjà de la clientèle, pour les aider à renforcer et faire évoluer la nature de leurs offres touristiques, chacune dans sa cible complémentaire.

- Améliorer la visibilité des hébergements touristiques
  Intervenir au niveau des espaces publics et de la signalétique.

- Permettre le développement de sites d'accueil pour de l'hébergement insolite

- Saisir les opportunités foncières en mutation
  Le territoire de la CCVS comprend plusieurs sites anciens qui peuvent muter à plus ou moins long terme. Leur situation proche ou en cœur de bourg constitue une opportunité qui nécessite une attention particulière.

PROJET DE PADD

Créer des pôles touristiques thématiques

- Développer un pôle touristique autour de la pêche

  L'importance des étangs et des rivières sur le territoire offre de nombreuses possibilités de pêche. Cet atout peut être le support d'un pôle touristique qui assure l'hébergement, la restauration et les activités en lien avec la pêche d'où la nécessité de situer ce pôle à proximité directe d'une rivière et d'un étang, de préférence au voisinage du site du Malsaucy. Une bonne intégration dans le milieu naturel est un objectif important, tout comme la création d'espaces sans voiture.

  Le défi de la qualité du cadre de vie précise l'importance de rendre l'eau visible et attractive. En valorisant les sentiers le long des cours d'eau, le projet renforce la synergie entre tourisme et aménagements qualitatifs du quotidien.

- Développer une politique d'accueil touristique autour du patrimoine fortifié et du patrimoine minier et textile
  - Maisons de mineurs et galeries ou entrées de mines encore apparentes sur les communes de Giromagny, Lepuix, Auxelles-Haut et Auxelles-Bas ;
  - Le Fort Dorsner fait partie de la ceinture fortifiée du Territoire de Belfort et constitue le plus puissant ouvrage de la région ;
  - Mettre en valeur les sites des anciennes mines, installations hydrauliques, étangs ;
  - Revaloriser les sites intégrés aux emprises urbaines ou sur les voies de passage importantes comme le Tissage du Pont, Tissage des Forges et Grands Champs à Lepuix, La Lainière à Giromagny, tissage Zeller à Etueffont, tissage Winckler à Rougemont le Château, etc. ;
  - Préserver des éléments architecturaux remarquables dans les projets de revalorisation afin de rappeler l'histoire industrielle des sites ;
  - Réintégrer les éléments hydrauliques dans l'espace public (canaux de dérivation, vannes).

- Mettre en place des équipements dédiés au cyclotourisme et aux campings-cars

  Les activités de pleine nature demandent, à proximité des départs de randonnées de cyclotourisme ou pédestres, des équipements de type parking, lieu de co-voiturage, aire de camping-car. La qualité d'aménagement de ces équipements et leur implantation doivent participer à l'attractivité du territoire (proximité des centres et des commerces notamment).

- Créer les infrastructures propices au tourisme forestier

  La forêt représente une part importante du territoire et constitue un support majeur pour une offre touristique :
  - en valorisant les sentiers de randonnée forestiers ;
  - en aménageant des sites d'accueil en forêt ;
  - en mettant en valeur des éléments remarquables en considérant les potentiels conflits d'usages ;
  - en créant une signalétique dédiée.

- Renforcer les activités de plein air

  Les espaces naturels et paysagers remarquables permettent une diversité des activités de plein air en toutes saisons. Celles-ci s'appuient d'ores et déjà sur des infrastructures telles que le golf, les remontées mécaniques, les pistes cyclables. L'objectif est de conforter l'existant et développer des activités de pleine nature (VTT, randonnée, pêche, etc.).

PROJET DE PADD

3c/ POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET SYLVICOLE

Valoriser la filière bois

La ressource locale est importante et bien exploitée (la production de résineux est vertueuse, tandis que la production de feuillus est à valoriser). Néanmoins, cette ressource est faiblement utilisée localement.

- Favoriser les projets de valorisation de la ressource (telle que le bois énergie) ;
- Autoriser et valoriser les constructions en bois local notamment pour les bâtiments publics, afin de recréer les liens entre la ressource et l'usage et servir d'exemple ;
- Aider à l'expérimentation de bois de construction (hêtre par exemple) ;
- Permettre l'installation d'un pôle de formation, le travail du bois nécessitant des compétences spécifiques.

Développer la diversification agricole en accompagnant les projets

Encourager les projets de diversification agricole et de ré-ouverture des paysages. Les dynamiques de diversification agricole ne reposent pas sur une stratégie à une échelle de territoire. Des besoins sont listés qui sont difficilement exploitables par les outils du PLUi.

Les porteurs de projets doivent être accompagnés de manière conjointe par la Chambre des métiers et par la Chambre d'Agriculture.

- Veiller à ne pas bloquer les exploitations dans leur diversification et préserver les espaces stratégiques à leur développement.
- Accompagner la mise en place de circuits courts
- Accompagner la création de sites d'hébergement et/ou de restauration.

PROJET DE PADD

Le défi de la TRANSITION ÉCONOMIQUE

3a/ CONFORTER L'ARMATURE ÉCONOMIQUE EN PLACE

Rendre lisibles quatre secteurs assurant l'armature économique

Valoriser et « labelliser » les sites d'activité

Stimuler la création d'entreprise en réservant des espaces appropriés appelés « zones de naissance »

Favoriser la dynamique commerciale

S'appuyer sur le développement du numérique pour ancrer de nouvelles entreprises dans le territoire rural et favoriser des alternatives aux déplacements domicile travail

- Encourager la mise en place d'espaces dédiés où le numérique est le plus efficient
- Associer ces espaces à d'autres initiatives

3b/ DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DANS LE RESPECT DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Conforter et développer les hébergements en assurant une complémentarité entre les vallées et le Ballon d'Alsace

- Réhabiliter le secteur des Sapins en préservant sa vocation d'hébergement
- Compléter et diversifier l'offre d'hébergement touristique
- Améliorer la visibilité des hébergements touristiques
- Permettre le développement de sites pour de l'hébergement insolite
- Saisir les opportunités foncières en mutation

Créer des pôles touristiques thématiques

- Développer un pôle touristique autour de la pêche
- Développer une politique d'accueil touristique autour du patrimoine fortifié et du patrimoine minier et textile
- Mettre en place des équipements dédiés au cyclotourisme et aux campings cars
- Créer les infrastructures propices au tourisme forestier
- Renforcer les activités de plein air

3c/ POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET SYLVICOLE

Valoriser la filière bois

- Favoriser les projets de valorisation de la ressource
- Autoriser et valoriser les constructions en bois local notamment pour les bâtiments publics
- Aider à l'expérimentation de bois de construction
- Permettre l'installation d'un pôle de formation

Développer la diversification agricole en accompagnant les projets

- Veiller à ne pas bloquer les exploitations dans leur diversification et préserver les espaces stratégiques nécessaires à leur développement
- Accompagner la mise en place de circuits courts
- Accompagner la création de sites d'hébergement et/ou de restauration

PROJET DE PADD

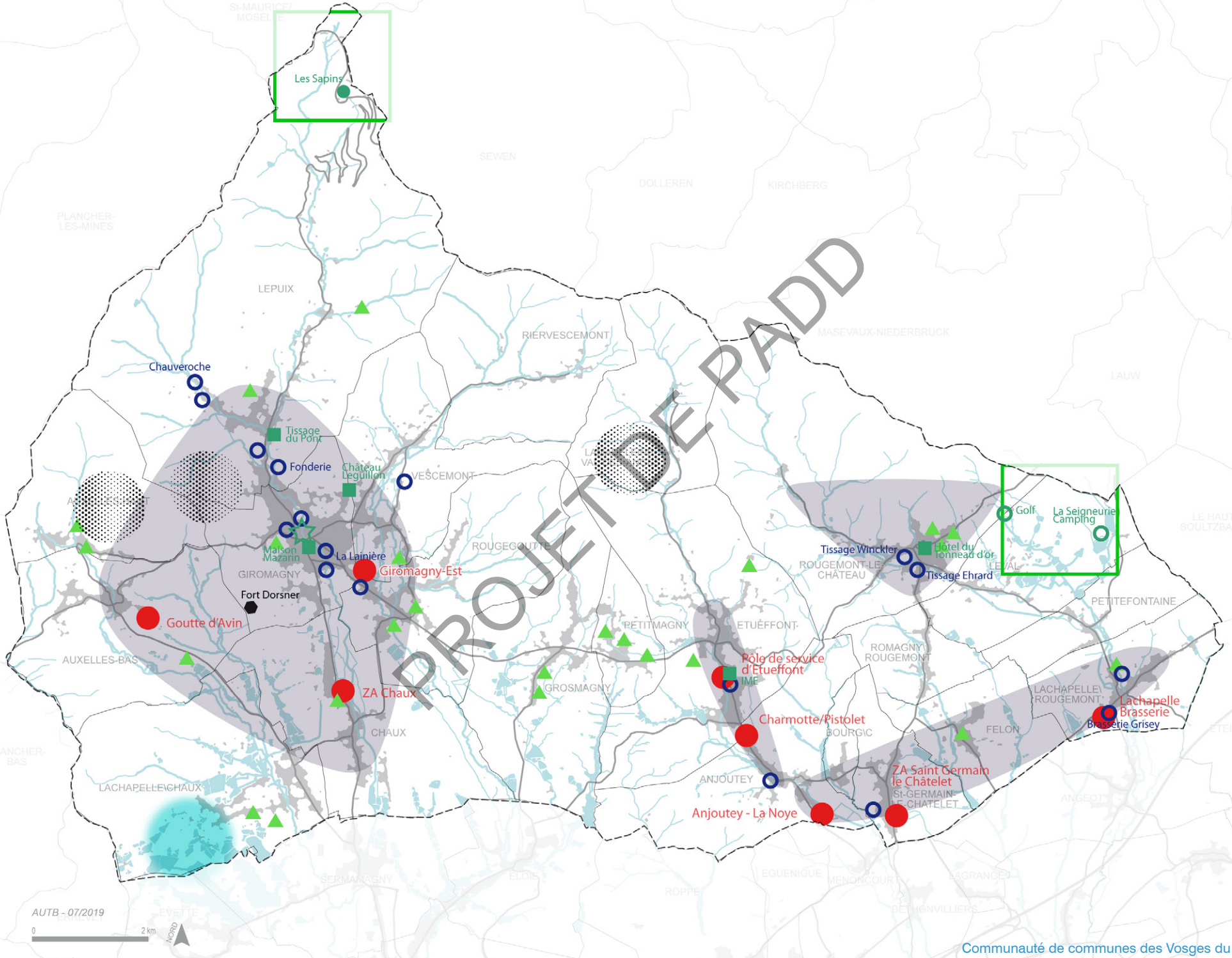

PROJET DE PADD

4 Le défi de la TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La collectivité est déterminée à préserver les richesses naturelles de son territoire, maintenir ses qualités environnementales, réduire sa vulnérabilité face au changement climatique et rendre ses habitants moins dépendants des ressources externes.
Cela nécessite de mettre en place des actions de protection des ressources et d'amélioration des conditions de vie pour un environnement plus sain.

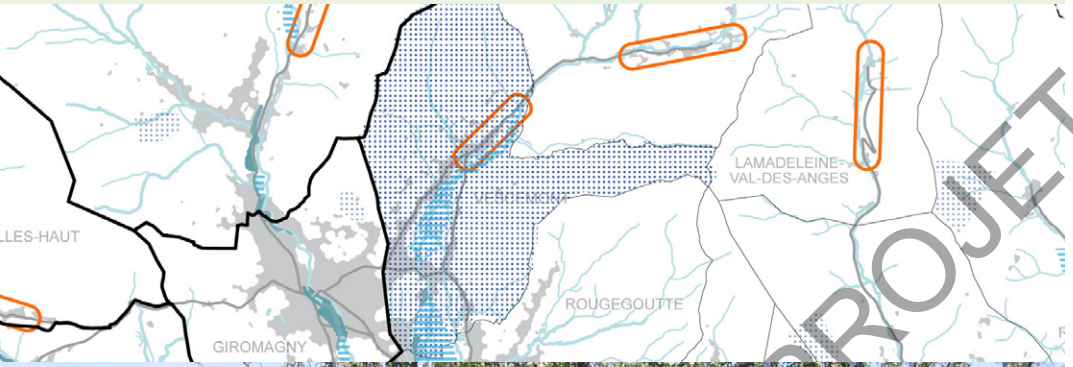

4a/ MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

Forêt et agriculture marquent le territoire dans ses paysages, contribuent à la biodiversité et aux continuités écologiques et garantissent des emplois. La préservation de ces espaces reste prioritaire pour les diverses fonctions apportées.

Cet objectif fait écho à la maîtrise du développement urbain qui doit être en adéquation avec les besoins en matières de logement, d'infrastructures, d'équipements - services et d'espace économique.

Réduire la pression de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

Même si l'urbanisation crée une tension modérée sur les milieux naturels dans le territoire de la CCVS, l'expansion urbaine conduit à une perte de terres exploitables et à la diminution des milieux naturels et des espèces qui y sont associées.

- Lutter contre le « mitage » et l'extension des réseaux

  Le développement urbain par à-coups doit être stoppé au profit d'une intensification de l'urbanisation en optimisant les voiries et réseaux existants.

  L'expansion des boisements est, entre autres, une conséquence du mitage urbain qui rend inexploitables les terres autrefois agricoles.

- Respecter l'organisation et la typologie urbaine des villages de montagne et de piémont

  Pour certains villages dont le développement linéaire et ponctuel répond à une nécessité topographique, la densification autour d'un centre tendrait à modifier la structure urbaine typique et partie intégrante du paysage. Ceci n'est pas souhaitable. C'est le cas des communes de Riervescemont, Lamadeleine-Val-des-Anges, Auxelles-Haut, voire la partie Nord de Vescemont et de Lepuix.

  Les autres villages-rues du piémont, tels que Chaux, Romagny-sous-Rougemont, Leval et Petitefontaine peuvent densifier leur structure urbaine en limitant leur développement aux extrémités.

PROJET DE PADD

Préserver les espaces agricoles et forestiers

- Assurer les accès aux exploitations forestières et agricoles

  Le développement urbain doit être organisé de manière à ne pas obstruer les accès ni enclaver des parcelles utiles aux exploitants, forestiers ou agricoles.

- Définir des espaces dédiés à l'agriculture et à la forêt et limiter le « gel » des terres
  - o définir des espaces dédiés avec des sous-secteurs permettant l'implantation de bâtiments utiles aux exploitations ;
  - o assurer l'opérationnalité des futures zones à urbaniser pour ne pas figer à trop long terme des terrains (dimensionnement en cohérence avec les besoins en matière d'habitat, d'équipements, de services, d'activités).

- Créer des conditions favorables à l'exploitation forestière et agricole tout en protégeant les habitants des nuisances induites par les entreprises ou exploitations
  - o Réserver des zones pour les infrastructures, telles que les scieries, les espaces de stockage et les accès aux massifs forestiers, sans affecter par des nuisances les constructions existantes ;
  - o Définir des règles de recul des constructions vis-à-vis des exploitations ou entreprises ;
  - o Accompagner les communes qui s'engagent dans les démarches de ré-ouverture paysagère.

4b/ RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

Fixer des objectifs d'efficacité énergétique

Utiliser les outils du PLUi, tels que les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour atteindre des objectifs énergétiques ambitieux de type RT2020, Label « E+C- »* pour les opérations de renouvellement urbain ou les nouvelles opérations.

- Réduire la consommation énergétique du bâti ancien

- Construire avec des objectifs de réduction de la consommation d'énergie

Diversifier les sources de production énergétique locale

- Rendre possible l'installation de chaufferies couplées à des réseaux de chaleur et faire la promotion du bois-énergie pour donner de la visibilité aux producteurs locaux. Identifier les réseaux de chaleur existants et envisager des Orientations d'Aménagement dans les secteurs pouvant être desservis *(croiser les dents-creuses et les réseaux existants pour identifier le potentiel de développement).*

- Initier la production d'énergie via la méthanisation

PROJET DE PADD

* *Label E+C- (Energie + Carbone –) : « Démarche engagée dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'expérimentation de la performance environnementale des bâtiments ambitionne d'élaborer, avec les acteurs, les standards des bâtiments de demain, via la généralisation des bâtiments à énergie positive et le déploiement de bâtiment à faible empreinte environnementale ».*

4c/ PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

En tête de bassin, la CCVS a la responsabilité de maîtriser la ressource en eau. Le sous-bassin versant de la Savoureuse reste vulnérable aux éventuelles pollutions, car la Savoureuse constitue la seule ressource pour les habitants de ce secteur et se situe à l'amont de la ressource disponible pour l'agglomération belfortaine. Le sous-bassin versant de la St Nicolas est excédentaire.

Économiser la ressource

- Économiser la ressource en eau potable par des actions de sensibilisation et en poursuivant les actions de lutte contre les fuites sur le réseau.

- Adapter le développement de l'hébergement au Ballon d'Alsace en fonction des disponibilités de la ressource en eau.

Préserver les milieux pour préserver la qualité de la ressource

- Préserver les secteurs sensibles localisés dans les périmètres de protection autour des différents captages : en tant que Servitudes d'Utilité Publique (SUP), ces périmètres sont pris en compte dans le PLUi (carte des SUP). En priorité, deux champs captants de Malvaux et de Sermamagny dans les alluvions de la Savoureuse sont à protéger des pollutions ponctuelles et diffuses en encadrant les projets futurs et les autorisations d'installations classées pour la protection de l'environnement.

- Différencier les solutions de traitement des eaux usées en fonction du zonage d'assainissement : des travaux programmés sur les trois secteurs d'assainissement de la CCVS (Lachapelle-sous-Rougemont, Anjoutey et Giromagny) sont à poursuivre de manière à lutter contre les eaux claires parasites dans le système d'assainissement collectif.

4d/ PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES SITES D'INTÉRÊT FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE MAJEURS

Conserver strictement les sites d'intérêt patrimoniaux à enjeux majeurs

Ces milieux naturels présentent un intérêt de conservation très élevé pour la biodiversité. Leur potentiel d'accueil de la biodiversité et leur caractère relictuel en font des habitats naturels d'importance prioritaire, notamment vis-à-vis des espèces rares et/ou spécialisées.

- Protéger les milieux comprenant des habitats humides d'intérêt majeur (forestiers et prairiaux).

- Protéger les milieux xériques (pelouses sèches de Chaux).

- Protéger les chaumes d'altitude.

Décliner et enrichir la trame interrégionale à l'échelle du territoire

Préserver les milieux classés à enjeux forts présentant des potentialités en matière de réservoir de biodiversité local ou régional et pour la mosaïque d'habitats qu'ils recouvrent. Ces milieux semi-ouverts ou milieux relais intra-villageois et les réseaux de haies ou les abords des cours d'eau ont un rôle de corridors écologiques.
Ces secteurs sont généralement situés à distance du bâti mais peuvent également le border, voire y être intégrés (vastes surfaces prairiales, bosquets, etc.). Les milieux naturels caractérisés par des enjeux forts possèdent un potentiel d'accueil important pour une biodiversité à la fois commune et d'intérêt patrimonial.

- Préserver les massifs boisés qui représentent une masse importante sur le territoire et participent aux continuités écologiques, dont il faut éviter le morcellement.

- Maintenir les milieux prairiaux de fonds de vallées et les mosaïques semi-ouvertes : milieux ouverts et semi-ouverts intéressants :
  - soit pour leurs caractéristiques en matière d'habitats (présence de zones humides potentielles ou de micro-habitats, d'éléments naturels comme des haies, vergers ou arbres isolés) ;
  - soit en matière de fonctionnement écologique (insertion des secteurs au sein d'une mosaïque d'habitats, continuité d'habitats identiques, etc.).

PROJET DE PADD

4e/ PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

Limiter les risques d'inondation

Le territoire étant concerné par le risque inondation des bassins versants de la Savoureuse et de la Bourbeuse, le projet de PLUi est construit dans une logique préventive.

- Préserver les zones d'expansion des crues identifiées et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau.
- Maîtriser l'urbanisation dans les lits majeurs, la privilégier sur les coteaux et dans les emprises déjà urbanisées.
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour empêcher tout ruissellement supplémentaire.
- Prendre en compte des ouvrages de protection des crues.
- Assurer une vigilance des secteurs urbains ou d'équipements structurants vulnérables aux inondations.

Prévenir les risques miniers

Suite aux anciennes activités minières, des cavités (visibles ou non) peuvent induire des désordres en surface susceptibles d'affecter la sécurité des biens et des personnes. Quatre communes sont concernées par ce risque : Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Giromagny et Lepuix.

- Proscrire toute nouvelle construction sur les sites à risque lorsque ceux-ci ne sont pas encore urbanisés.
- Réglementer la constructibilité dans les secteurs déjà urbanisés.

4f/ PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

Le lien entre urbanisme et santé est complexe. Cependant, au travers d'un projet de territoire, certains facteurs peuvent jouer un rôle très positif pour conserver ou améliorer le niveau de santé des personnes.

Conforter la qualité du cadre de vie pour la santé : offre de soins, mobilité douce, qualité de l'habitat, qualité de l'alimentation

Le présent projet conforte :
- l'offre de services de proximité (Défi 1), qui inclut l'offre de santé, dans l'esprit du maillage entre toutes les communes pour assurer une proximité de services au plus près de la population ;
- les déplacements doux (Défi 1) en renforçant les infrastructures de mobilité douce et en incitant à la pratique des modes doux pour se déplacer sur des courtes distances, comme les pédibus, ceci dès le plus jeune âge ;
- l'offre de logements de qualité et abordables (Défi 1) en mettant l'accent sur la résorption du bâti dégradé. En effet, une partie de ce bâti est occupé par des ménages aux moyens très modestes, parfois en précarité énergétique, où la qualité de l'air intérieur est mauvaise. Les opérations de rénovation du bâti ancien concourrent à améliorer la qualité du cadre de vie et de santé des occupants ;
- les circuits courts agricoles permettant d'offrir davantage de produits frais aux habitants.

Le maintien d'un bon niveau de santé dépend également de la qualité du cadre paysager où l'eau et la biodiversité (faune et flore) font partie du quotidien.

Sécuriser les facteurs environnementaux liés à l'état des milieux : qualité de l'eau et de l'air

La prise en compte des risques et des nuisances conduit à sécuriser les facteurs environnementaux externes qui peuvent nuire à la santé humaine.
Le territoire de la CCVS a pour atout majeur d'être un territoire de montagne à l'écart des grandes voies de transport et de disposer d'une ressource en eau de qualité de par sa position en tête de bassin Rhône-Méditerranée.
Afin de préserver ces qualités, le projet limite les pollutions de l'eau et de l'air en protégeant les ressources et en favorisant les déplacements doux.

PROJET DE PADD

Le défi de la TRANSITION ÉCOLOGIQUE

4a/ MAITRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

Réduire la pression de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

- Lutter contre le « mitage » et l'extension des réseaux
- Respecter l'organisation et la typologie urbaine des villages de montagne et de piémont

Préserver les espaces agricoles et forestiers

- Assurer les accès aux exploitations forestières et agricoles
- Définir des espaces dédiés à l'agriculture et à la forêt et limiter le « gel » des terres
- Créer des conditions favorables à l'exploitation forestière et agricole tout en protégeant les habitants des nuisances

4b/ REDUIRE LA VULNERABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

Fixer des objectifs d'efficacité énergétique

- Réduire la consommation énergétique du bâti ancien
- Construire avec des objectifs de réduction de la consommation d'énergie

Diversifier les sources de production énergétique locale

- Rendre possible l'installation de chaufferies couplées à des réseaux de chaleur et faire la promotion du bois-énergie
- Initier la production d'énergie via la méthanisation

4c/ PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Économiser la ressource

- Économiser la ressource en eau potable
- Adapter le développement de l'hébergement au Ballon d'Alsace en fonction des disponibilités de la ressource en eau

Préserver les milieux pour préserver la qualité de la ressource

- Préserver les secteurs sensibles localisés dans les périmètres de protection autour des différents captages
- Différencier les solutions de traitement des eaux usées en fonction du zonage d'assainissement

4d/ PRÉSERVER LA LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES SITES D'INTERÊT FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE MAJEURS

Conserver strictement les sites d'intérêt patrimoniaux à enjeux majeurs

- Protéger les milieux comprenant des habitats humides
- Protéger les milieux xériques
- Protéger les chaumes d'altitude

Décliner et enrichir la trame interrégionale à l'échelle du territoire

- Préserver les massifs boisés
- Maintenir les milieux prairiaux de fonds de vallées et les mosaïques semi-ouvertes

4e/ PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

Limiter les risques d'inondation

- Préserver les zones d'expansion des crues
- Maîtriser l'urbanisation dans les lits majeurs
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Prendre en compte des ouvrages de protection des crues
- Assurer une vigilance des secteurs urbains ou d'équipements structurants

Prévenir les risques miniers

- Éviter toute nouvelle construction sur les sites à risque
- Intégrer des règles de constructibilité

4f/ PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

Conforter la qualité du cadre de evie pour la santé

Sécuriser les facteurs environnementaux liés à l'état des milieux

PROJET DE PADD

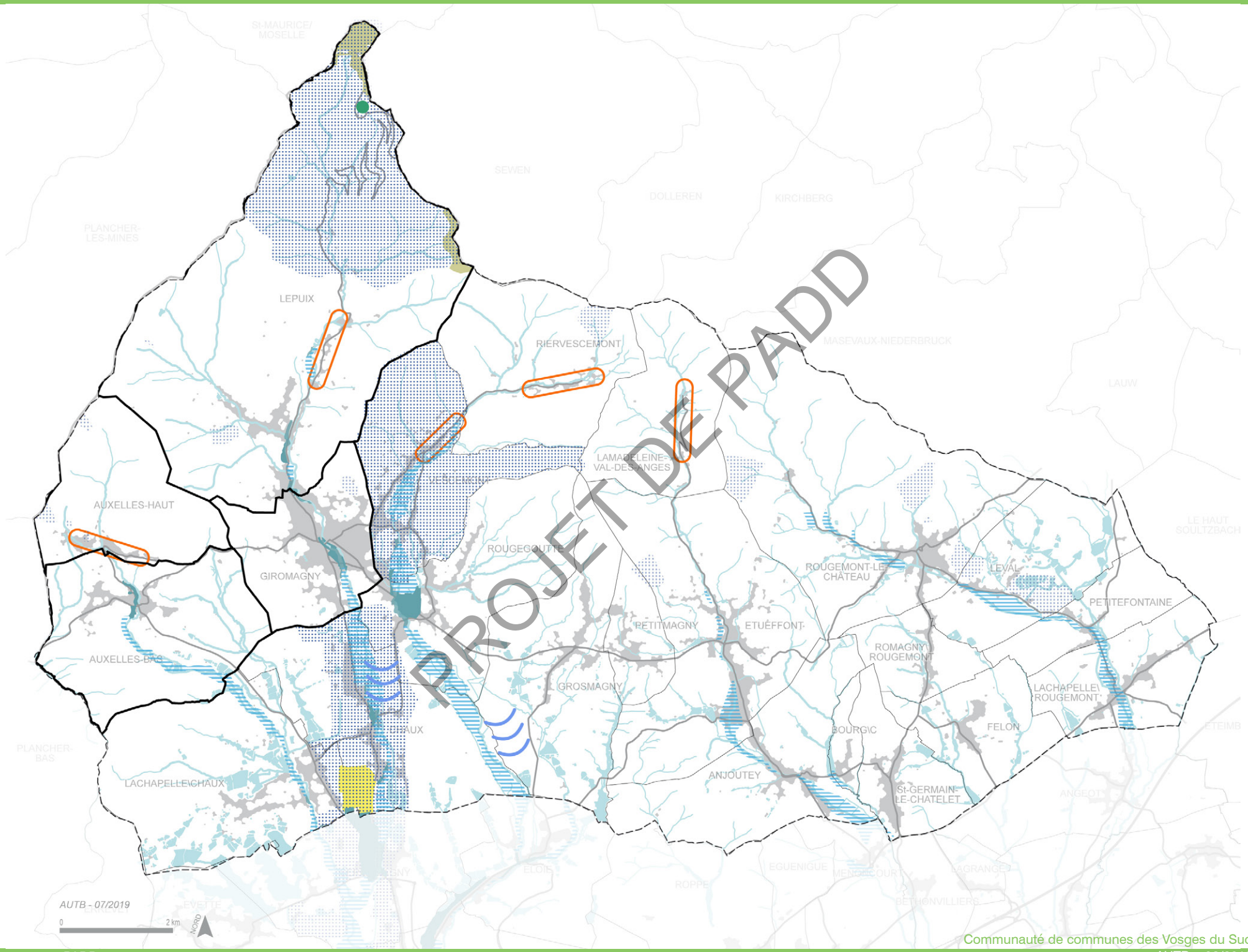
PROJET DE PADD
LEPUIX
RIERVESCEMONT
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
AUXELLES-HAUT
GIROMAGNY
ROUGEGOUTTE
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
PETITEFONTAINE
PETITMAGNY
ETUEFFONT
ROMAGNY-ROUGEMONT
AUXELLES-BAS
GROSMAGNY
LACHAPELLE-ROUGEMONT
BOURG
FELON
ANJOUTEY
St-GERMAIN-LE-CHATELET
LACHAPELLE-CHAUX
AUTB - 07/2019
0
2 km
NORD

PROJET DE PADD

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vosges du Sud

08/2019